

Au tribunal, un trafic de viande et un ancien informateur des services secrets

Justice Cinq hommes comparaissent cette semaine pour avoir importé plusieurs milliers de tonnes de marchandise illégalement. L'un d'eux assure avoir passé un «deal» avec les douanes.

Léa Frischknecht

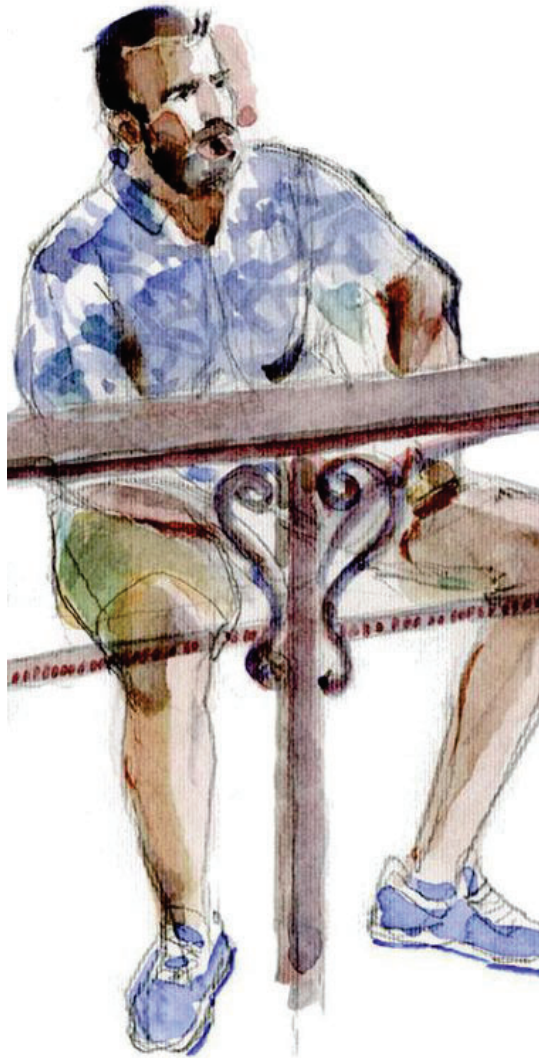
Près de 300'000 tonnes: c'est la quantité de viande qu'un réseau de contrebande, jugé cette semaine par le Tribunal de police, aurait fait passer de la France vers la Suisse, sans annonce à la frontière. Principalement du bœuf, de l'agneau et du poulet, achetés dans des enseignes françaises, qui voyageaient dans des véhicules non réfrigérés. Et qui étaient destinés à être écoulés dans des restaurants, fast-foods, kebabs, boucheries ou grossistes entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

«L'officier m'a dit que soit je travaillais pour la douane, soit on m'envoyait devant la justice.»

Salah
Prévenu

Sur les huit prévenus de l'acte d'accusation rendu par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), qui ne fait pas moins de 870 pages, cinq étaient présents mardi matin. Les trois autres, représentés par leurs avocats, sont jugés en leur absence.

Et alors que la présidente du tribunal, Anne Jung Bourquin, devra réussir à déterminer qui ont été les têtes pensantes et qui s'est limité à un rôle de «petite main», un prévenu sort du lot. Comme ses comparses, il reconnaît la grande majorité des importations illégales qui lui sont reprochées.



L'un des huit prévenus pour avoir fait entrer des produits halal sur le territoire suisse de manière illicite. Patrick Tondeux

Mais il invoque un mobile différent: il aurait agi en accord avec l'OFDF, pour qui il était informateur. L'individu a déjà fait parler de lui dans la presse. En juin 2023, la

cellule enquête de Tamedia révélait que cet homme d'origine irakienne, surnommé Salah, avait infiltré une cellule djihadiste bulloise pour le compte du Service de renseignement de la Confédération (SRC). Une mission d'informateur qu'il a menée durant environ quatre ans et qui s'est achevée par l'arrestation de quatre sympathisants de l'État islamique.

Mais alors, pourquoi l'indic des services secrets helvétiques passait-il illégalement des marchandises françaises en Suisse? Il raconte au tribunal s'être fait attraper par l'OFDF en 2021, alors qu'il transportait de la viande halal pour des «personnes radicalisées de la mosquée». «Là, un officier m'a proposé de discuter, relate-t-il. Il m'a donné deux options: soit je travaillais pour eux, soit il m'envoyait devant la justice.» Salah parle d'un «deal». En échange d'informations sur les trafics, les forces de l'ordre fermaient les yeux sur ses importations. Il assure avoir été en contact régulier avec deux, voire trois employés de l'office fédéral. Or, l'OFDF réfute que le prévenu ait été son informateur et qu'un accord ait été passé avec lui.

Échanges de messages

Mais Salah n'en démord pas. Sûr de lui, dans son short et sa chemise à fleurs, il explique avec aplomb à la présidente, qui lui demande s'il reconnaît les faits qui lui sont reprochés, qu'elle se trompe de problème en ne l'interrogeant pas sur ce fameux deal. «Vous êtes capable de nous juger nous, mais qui va les juger eux?» lui demande-t-il en pointant du

«Si les messages ne disent pas qu'il avait l'autorisation d'importer toute la viande qu'il voulait, on imagine difficilement qu'il renseignait ces agents sans contrepartie»

Me Fabien Mingard
Avocat de Salah

doigt les deux représentants de l'OFDF présents dans la salle.

Puis, il brandit son téléphone portable, assurant qu'il contient des messages qui prouvent ce qu'il affirme, avant de se faire remettre à l'ordre par Anne Jung Bourquin.

Ces échanges, M^e Fabien Mingard les a présentés mardi matin au tribunal. Pour l'avocat de Salah, ces messages sont bien la preuve qu'un collaborateur de l'OFDF a sollicité son client à plusieurs reprises pour obtenir des informations.

Selon des captures d'écran de la messagerie WhatsApp, l'employé de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières aurait notamment envoyé, à une date indéterminée, des messages comme: «Vingt minutes avant que tu arrives à Lausanne, avertis-moi, s'il te plaît», «Livraison??? Heure?» ou encore «Numéro de planque?????» et «Ne perd pas de vue le véhicule stp.»

De nouvelles preuves qui, pour M^e Mingard, nécessitaient l'audition des officiers de douane en contact avec son client. «Si ces messages ne disent pas qu'il avait l'autorisation d'importer toute la viande qu'il voulait, on imagine difficilement qu'il renseignait ces agents sans contrepartie», plaide-t-il.

La demande est balayée par la présidente du tribunal. Elle estime que ces messages ne suffisent pas à prouver l'existence d'un «deal» qui aurait expliqué les agissements de Salah. L'audience continuera donc mercredi avec les plaidoiries.